

## SEANCE DU 14 DECEMBRE 2006

Le quatorze décembre deux mil six, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire,

Etaients présents : Jean-Guy LECOUTEUX, Jean-Marie L'HERNAULT, Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Florence LOUVET, Yves SOYEUX, Paul BATUT, Martine NIEL, Valter GUERREIRO, Odile BIGO, Patrice PETIT, Annette SAINT AUBIN et Michel GRENUT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Marie-Josée BRUMACHON à Jean-Guy LECOUTEUX, Véronique CLOQUÉ à Yves SOYEUX, Laurent LEFEBVRE à Annie PRIEUR.

Absents excusés : Françoise DENEUVE et Jean-Louis ANDRIEU,

Date de convocation : 8 décembre 2006    Date d'affichage : 8 décembre 2006.

Nombre de conseillers :    En exercice : 18        Présents : 13        Votants : 16

---

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté, à l'unanimité.

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune bénéficie, depuis janvier 2004, de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT)

Considérant que :

- § conformément à son article 2, la convention ATESAT qui a fait l'objet d'une reconduction tacite durant deux années, arrive à terme le 31 décembre 2006,
- § pour assurer une continuité de ce service dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la direction départementale de l'équipement propose de faire délibérer le conseil dans un premier temps sur le principe de renouvellement de la convention ;

Sous réserve d'éligibilité de la collectivité pour l'année 2007, il est décidé que :

La commune sollicitera la DDE pour bénéficier de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du Territoire (ATESAT),

Le conseil délibérera pour autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ATESAT au plus tard à la fin du premier trimestre 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le principe du renouvellement de la convention.

A l'unanimité

#### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

##### Distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés « nouvelle convention »

Monsieur le Maire présente au conseil la nouvelle convention qui a pour objet de fixer les modalités techniques et financières liées à la distribution de documents d'information sur la collecte des déchets ménagers.

Cette nouvelle convention se différencie de la précédente notamment en son article 4 « durée de la convention » qui stipule que la durée fixée a un an est renouvelable tacitement par période d'un an dans la limite de 2 ans. La durée maximale de validité est de 3 ans.

Cette nouvelle convention annule et remplace celle signée le 2 décembre 2005.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la nouvelle convention.

A l'unanimité

## AMENAGEMENT DES ENTREES NORD RD 7 et RD 207

### Résultat de l'appel d'offres

Monsieur Paul BATUT rappelle que l'ouverture des plis a eu lieu le lundi 30 octobre 2006 à 9 heures 30, que la commission a retenu les entreprises les mieux disantes sous réserve de l'analyse des offres qui a été pratiquée avec le Cabinet de Maîtrise d'œuvre.

La commission s'est réunie à nouveau le 13 novembre 2006 et au vu de l'analyse des offres a attribué les marchés comme suit :

LOT N° 1 à l'Entreprise LE FOLL TP à Pont-Audemer pour un montant de :	224 509.03€ HT
LOT N° 2 à l'Entreprise MERLEN à BELBEUF pour un montant de :	7 871.34€ HT
LOT N° 3 à l'Entreprise A.E.R. Agence Nord à Avion pour un montant de :	19 203.45€ HT
L'ensemble des lots s'élève à : .....	251 583.82€ HT

Le conseil municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, approuve son choix et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

A l'unanimité

## CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE

### Avenant à mettre en place

L'ordre de service datant du 28 avril 2006 et le délai d'exécution des travaux étant fixé à huit mois, le bâtiment devrait être terminé le 28 décembre 2006.

Considérant que pour des modifications de programme et notamment le déplacement de l'atelier, touchant les installations techniques, il y a de prolonger le délai d'un mois pour une livraison fin janvier 2007.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour la prolongation du délai d'exécution, un ordre de service, signé par la personne responsable du marché, sera notifié aux entreprises.

A l'unanimité

BUDGET 2006 - Décisions modificatives - Virements de crédits -

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote les décisions modificatives suivantes :

N° de CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDIT	DIMINUTION DE CREDIT
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>COMPTES DE CHARGES</b>			
60622	CARBURANT	1 000.00 €	
60625	AUTRES FOURNITURES	2 000.00 €	
60633	FOURNITURES DE VOIRIES	5 000.00 €	
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS	23 500.00 €	
61522	ENTRETIEN DES BATIMENTS	10 000.00 €	
61558	ENTRETIEN DES AUTRES BIENS	1 000.00 €	
61600	ASSURANCES	3 000.00 €	
62320	FETES ET CEREMONIES	5 000.00 €	
62470	TRANSPORTS COLLECTIFS	2 000.00 €	
63380	AUTRES TAXES	1 000.00 €	
64110	REMUN. PERSONNEL TITULAIRE	10 000.00 €	
64130	REMUN. PERSONNEL NON TITULAIRE	15 000.00 €	
64168	EMPLOIS INSERTION		8 000.00 €
64170	REMUN. APPRENTIS	2 000.00 €	
64510	COTISATIONS URSSAF		2 500.00 €
64550	COTISATIONS POUR ASSURANCES	500.00 €	
64580	AUTRES COTISATIONS	1 500.00 €	
64710	PRESTATIONS VERSEES POUR LE CPT		1 500.00 €
64750	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 000.00 €	
64831	CPA INDEMNITES AUX AGENTS		9 000.00 €
.023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	58 714.00 €	
	111 214.00 €	142 214.00 €	21 000.00 €
<b>COMPTES DE PRODUITS</b>			
73811	TAXES ADDITIONNELLES D. de MUTATION	19 500.00 €	
74750	COMPENSATION COM. D'AGGLO	47 964.00 €	
64190	RBT SUR REMUNERATIONS	53 750.00 €	
	121 214.00 €	121 214.00 €	0.00 €

N° de CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDIT	DIMINUTION DE CREDIT
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>COMPTES DE DEPENSES</b>			
23 - 83	TRAVAUX DE VOIRIES DIVERSES	30 000.00 €	
23 - 93	EQUIPEMENT DANS BATIMENTS DIVERS	35 714.00 €	
23 - 103	BIBLIOTHEQUE		7 000.00 €
21534-111	RESEAU BTP RD		405 486.00 €
21534-108	ENTREE D'AGGLO RD6015	385 609.00 €	
238-108	ENTREE D'AGGLO RD6016	19 877.00 €	
	58 714.00 €	471 200.00 €	412 486.00 €
<b>COMPTES DE RESSOURCES</b>			
.023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	58 714.00 €	
	58 714.00 €	58 714.00 €	0.00 €

Le conseil municipal adopte ces décisions modificatives.

A l'unanimité

## RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DE BELBEUF

Monsieur LECOUTEUX indique à l'assemblée les modalités du recensement général de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2007.

Il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement, de recruter des agents recenseurs et de fixer les taux de vacations pour leur rémunération.

Je vous propose de désigner Madame Martine HALAVENT comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

Une dotation forfaitaire de 4123€ est allouée par l'Etat pour le financement de cette opération de recensement. En reprenant les mêmes bases de calcul que celles du recensement de 1999, il vous est proposé d'adopter le barème de rémunération suivant :

- Journée de formation	20€
- Relevé de tournée	20€
- Bordereau de district	5€
- Feuille de logement	0.50€
- Immeuble collectif	0.50€
- Bulletin individuel	1€
- Prime de tenue de carnet	12€

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

Le conseil municipal décide :

- § D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, les agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération.
- § De fixer à QUATRE le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.
- § De décider également qu'en raison du travail que représente la dématérialisation du recensement, l'un de ces agents se chargera de la saisie des données et sera rémunéré pour ce travail par la commune, selon l'indice 244, majoré 280 et en fonction des heures effectuées.

A l'unanimité

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le 6 novembre dernier, deux agents de la commune d' HOUPEVILLE, sont décédés dans un dramatique accident alors qu'ils s'apprêtaient à installer les illuminations de Noël, ils ont été victimes d'une électrocution.

Suite à cette disparition tragique, la commune d' HOUPEVILLE et ses habitants se sont mobilisés pour soutenir les familles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'associer à ce mouvement de solidarité en accordant une subvention exceptionnelle de 500€ en vue de soutenir les familles.

Cette subvention sera versée au C.C.A.S d' HOUPEVILLE

A l'unanimité

## FESTIVAL INTERCOMMUNAL DE THEATRE DU 2 AU 18 FEVRIER 2006

L'Association Culturelle et Sportive « Bernard Denesle » organise du 2 février au 18 février 2007, le festival intercommunal de théâtre, sept communes participent à ce projet : Belbeuf, Bihorel, Bonsecours, Darnétal, Franqueville St Pierre, Saint Martin du Vivier et le Mesnil-Esnard.

Monsieur le Maire propose au conseil de s'associer à ce festival par le versement d'une subvention d'un montant de 330€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## TRANSPORTS EN COMMUN

Monsieur le Maire fait une synthèse de la réunion publique du 4 décembre dernier à laquelle participait Monsieur François ZIMERAY, Président de la Communauté d'Agglomération de Rouen.

Après échange, le conseil remercie chaleureusement Monsieur François ZIMERAY pour son implication personnelle dans ce dossier délicat et également pour l'importance des concessions faites par l'Agglo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.